Nations Unies S/PV.6610



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6610e séance

Mardi 13 septembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d’Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Kumar
	Nigéria	Mme Owgu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)

11-49484 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Toga Gayewea McIntosh, Ministre libérien des affaires étrangères.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Jordanie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/497, qui contient le vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à Mme Løj.

Mme Løj (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter le vingt-troisième rapport périodique (S/2011/497) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Ce faisant, je voudrais également remercier les membres du Conseil de sécurité pour l'appui qu'ils accordent aux activités de la Mission. Comme les membres du Conseil ont déjà été en mesure de lire le rapport lui-même, je ferai porter mes brèves remarques sur les événements et les faits nouveaux survenus depuis sa publication le mois dernier.

Tout au long de l'année, les Libériens ont préparé les élections présidentielles et législatives. Les 29 partis politiques que comptent aujourd'hui le Libéria s'organisent en vue du vote, négociant des alliances et nommant des candidats. Seize candidats se présentent à la présidentielle, dont la Présidente sortante. En outre, plus de 800 candidats sont en lice pour les 88 sièges de la Chambre des représentants et du Sénat qui seront disputés aux élections législatives.

La Commission électorale nationale a également travaillé d'arrache-pied. Le 23 août, les Libériens ont participé à un référendum national pour se prononcer sur quatre projets d'amendement à la Constitution. D'une manière générale, le référendum s'est bien déroulé, sans aucun incident de sécurité grave. Avec l'appui de la MINUL, la Commission électorale nationale a conçu et mis en œuvre un plan pour la distribution précoce du matériel électoral. Par ailleurs, les processus de vote et de dépouillement du scrutin se déroulés sans heurts dans l'ensemble. À l'exception de quelques problèmes de procédure, d'une erreur typographique sur les bulletins de vote et d'un taux de participation relativement faible (34 %), d'une manière générale, le référendum a été bien organisé sur le plan technique. Les Libériens ont pu s'exprimer librement par la voie des urnes.

Trois des amendements proposés avaient trait aux élections, et s'ils avaient été adoptés, ils se seraient appliqués au processus électoral de cette année. Cependant, le 31 août, la Commission électorale nationale a annoncé que toutes les quatre propositions avaient été rejetées, y compris celles visant à reporter les élections d'octobre à novembre, après la saison des pluies, et à modifier le système électoral pour passer à un scrutin à la majorité simple pour les élections législatives. En conséquence, la date des élections reste fixée au 11 octobre, et la Commission électorale nationale devra organiser toute une série de scrutins au second tour peu de temps après cette date, un travail qui sera exceptionnellement difficile. La Commission est en train de mener des discussions avec les partis politiques et les autres parties prenantes quant aux implications des résultats du référendum sur le processus électoral. En outre, la Cour suprême a été saisie d'une requête visant à rejeter les votes nuls, et la proposition relative au scrutin à la majorité simple serait adoptée s'il était fait droit à cette requête.

Le référendum a été un exercice important pour la Commission électorale nationale et pour la MINUL.

L'analyse de ce qui a marché et de ce qu'il aurait fallu améliorer sera utile pour les prochaines élections. La MINUL continue de s'attacher surtout à coordonner l'aide internationale, à combler les lacunes sur le plan de la logistique et à user de ses bons offices pour créer un climat propice à des élections pacifiques. À cet égard, j'ai maintenu le dialogue avec les partis politiques pour les encourager à trouver un consensus sur les modalités du processus. En collaboration avec ses partenaires nationaux, la Mission a également établi un plan de sécurité pour les élections, prévoyant différents scénarios. Nous avons également négocié des accords de coopération intermissions en vue de l'obtention des renforts de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, afin d'éviter d'être pris au dépourvu au cas où l'ordre public se trouverait menacé pendant les élections. Ceci est particulièrement important étant donné que souvent, les élections dans les pays sortant de conflit s'accompagnent de violences. La proposition faite à cet égard par le Secrétaire général sera transmise bientôt au Conseil pour examen.

Ces élections se tiennent à un moment crucial pour la sous-région, après la crise ivoirienne. Cette crise a accentué les préoccupations humanitaires et sur le plan de la sécurité le long des frontières avec le Libéria. Les déplacements des combattants ivoiriens et des Libériens soupçonnés d'avoir participé au conflit ivoirien représentent une menace dans les zones frontalières, aussi bien pour la Côte d'Ivoire que pour le Libéria. Les autorités continuent de procéder à des arrestations suite à la découverte d'une cache d'armes importante en juin près de la frontière. Au Libéria, il y a toujours plus de 17 000 réfugiés, et des Ivoiriens continuent de traverser la frontière par crainte de représailles dans leur pays. Un plan d'action humanitaire d'urgence révisé a été lancé le 30 août, chiffrant à 166 millions de dollars le montant nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires jusqu'à la fin de l'année. L'obtention de cette aide est d'une importance cruciale, non seulement pour répondre aux besoins des réfugiés, mais également à ceux des communautés d'accueil qui ont partagé leurs faibles ressources avec les réfugiés au cours des neuf derniers mois.

Vu l'intensification des difficultés au niveau de la frontière, la MINUL a travaillé en étroite collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en vue de renforcer notre coopération intermissions, en améliorant notamment la coordination des patrouilles au niveau des frontières, le partage d'informations et l'utilisation conjointe des moyens aériens afin d'assurer au mieux la surveillance des zones inaccessibles situées le long de notre frontière commune de 700 kilomètres. Avec des moyens limités, les institutions de sécurité libériennes ont renforcé leurs opérations le long de la frontière. En outre, la coopération entre les institutions de sécurité ivoiriennes et libériennes s'est progressivement renforcée. Toutefois, toutes ces opérations nous ont rappelé que les institutions de sécurité libériennes ne pourront pas fonctionner effectivement et de façon autonome tant que leurs besoins en matériel de mobilité, de communication et autres ne seront pas couverts de façon durable.

Les capacités de planification et opérationnelles des institutions de sécurité libériennes se sont concentrées sur la préparation des élections et le suivi de la situation le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Les préparatifs en vue du transfert des responsabilités de sécurité de la MINUL aux institutions nationales se sont poursuivis, mais les problèmes des derniers mois ont ralenti le processus. Après les élections, il faudra redonner un coup de fouet aux travaux du groupe de travail chargé d'établir un plan commun de transition. Ce groupe devra dresser un tableau des lacunes qui subsistent sur le plan financier et technique, ainsi que des progrès réalisés, avant la mission d'évaluation technique prévue au début de 2012.

Cependant, la planification de la transition n'est qu'un premier pas. Le Gouvernement et la communauté internationale devront continuer de renforcer les capacités du secteur de la sécurité en vue du transfert effectif des responsabilités en matière de sécurité. Après de longues consultations, la loi sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement a enfin été promulguée en aout. L'adoption de cette loi est un pas important sur la voie de la rationalisation des services de sécurité du Libéria et de la mise en place d'un secteur de sécurité mieux structuré et moins coûteux.

Le fait que le Gouvernement ait donné la priorité à la réforme du secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la réconciliation nationale en ce qui concerne les activités de la Commission de consolidation de la paix s'inscrit dans la logique de la nécessité de consolider les acquis importants obtenus dans ces domaines et de mieux préparer le pays à la transition de la MINUL. La mise sur pied du premier des cinq pôles régionaux pour la justice et la sécurité, à savoir le pôle de Gbarnga, devrait être terminée d'ici à la fin de l'année. Ce pôle commencera à exercer certaines fonctions avant même cette date grâce au déploiement de 70 officiers de police d'appui avant les élections. La mise en place de ces

pôles sera une étape importante en vue de la décentralisation des services chargés de l'état de droit et de la sécurité et d'un accès accru à la justice et à la sécurité dans les zones éloignées du pays. Je suis sûre que le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix donnera de plus amples détails sur les activités de la Commission de consolidation de la paix au Libéria. Je voudrais simplement souligner l'importance pour les donateurs de répondre favorablement aux demandes d'aide pour la mise en place de ces pôles.

Les élections n'ont pas été le seul événement important au Libéria au cours des derniers mois. Le relèvement économique du pays s'est poursuivi, avec l'approbation de plusieurs concessions économiques et l'augmentation des investissements internationaux. Un certain nombre de lois importantes ont été adoptées, et le montant du budget national pour 2011-2012 est presque huit fois supérieur à ce qu'il était il y a six ans. S'il est vrai que le relèvement économique et le développement sont essentiels pour parvenir à une paix durable à long terme, au cours des prochains mois, les élections et la capacité du Libéria à mener à bien un événement national d'une telle envergure seront les principaux centres d'attention.

Le Libéria vient de connaître huit années de paix sans interruption. Les Libériens devraient en être fiers, étant donné que c'est la plus longue période où la paix a régné sans interruption en trois décennies. Les élections seront une occasion de consolider cette paix à laquelle les citoyens libériens tiennent tant. Pour ce faire, il est essentiel que les électeurs puissent se rendre aux urnes et faire entendre leur voix sans faire l'objet d'intimidations et sans crainte. Il est tout aussi important que les résultats des élections soient respectés et servent de base à une réconciliation et à une représentation véritables plutôt qu'à la discorde et à la division.

Tous les Libériens – les dirigeants politiques, les candidats, les personnes influentes, les organisations de la société civile et la population générale – ont le devoir et la responsabilité de veiller à la consolidation des progrès accomplis à ce jour et à l'instauration d'une paix véritablement irréversible. Je suis certaine que les Libériens se prouveront à eux-mêmes et prouveront à la communauté internationale qu'ils sont résolument engagés dans la voie de la paix durable, qu'ils ont fait une utilisation judicieuse de l'espace que leur ont ouvert la communauté internationale et la Mission, et qu'ils sont conscients des investissements consentis ces huit dernières années.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance que revêt l'organisation d'élections libres, régulières et pacifiques. Ce sont les deuxièmes élections organisées depuis la fin du conflit, mais ce sont les premières à être organisées et dirigées par les Libériens. Cependant, la réussite du processus électoral ne signifie pas que notre tâche est accomplie. Les Libériens continueront d'avoir besoin d'une aide et d'un appui considérables pour reconstruire leurs vies et leur pays. Ce processus devra demeurer une initiative commune des Libériens et de la communauté internationale. Des progrès importants ont été accomplis, et je fais confiance à tous les Libériens et aux partenaires internationaux pour maintenir le cap et faire en sorte que ces progrès soient réellement irréversibles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie Mme Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. A. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider le Conseil et à voir votre pays frère diriger les travaux du Conseil ce mois. Nous croyons en votre sagesse et votre talent, et nous sommes certains qu'il nous sera donné d'atteindre nos objectifs.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Cela fait bientôt un an que j'ai accédé à la fonction de Président de la formation Libéria, et après trois visites sur place et d'innombrables entretiens ici même ainsi qu'à Washington et à Bruxelles, mais aussi de nombreuses réunions par visioconférence avec des collègues basés à Monrovia, je souhaite partager mes impressions quant à la possibilité d'un non-retour à la violence qui a laissé une empreinte si profonde dans l'histoire récente du Libéria.

En d'autres termes, compte tenu de ce que nous savons de la situation actuelle dans l'État du Libéria et sachant que les besoins dans les domaines de la sécurité et de la justice demeurent importants, quelles sont les chances que le Libéria demeure pacifique et s'épanouisse après le départ de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)? Autrement dit, le temps et les efforts investis par les soldats de la paix des Nations Unies, qui sont actuellement sous la direction d'une Représentante spéciale du Secrétaire général

remarquable et talentueuse et qui opèrent dans le cadre des mandats que leur a confié le Conseil, auront-ils servi à quelque-chose ou n'auront-ils servi à rien?

Pour être franc, je suis convaincu que si les gouvernements font preuve d'une confiance égale à celle du secteur privé, ce dernier s'étant récemment déclaré prêt à investir quelque 16 milliards de dollars au Libéria au cours des 20 prochaines années – presque deux tiers des sociétés prêtes à investir étant originaires de huit pays actuellement représentés au Conseil de sécurité – le Libéria réussira, et il réussira même très bien.

Les Libériens ont le talent et la volonté nécessaires pour soustraire leur pays à la guerre, cette fois pas temporairement mais définitivement. La véritable question pour le Libéria, il me semble, ne se pose pas uniquement aux Libériens, mais également à nous dans une certaine mesure. Devons-nous, en tant que représentants de nos gouvernements, agissant à titre individuel ou collectif ici à l'ONU, démontrer la même confiance à l'égard du Libéria que celle dont a fait montre le secteur privé à l'échelle mondiale?

Bien sûr, nous le saurons bien assez tôt lorsque se posera la question de l'argent. Le Fonds pour la consolidation de la paix, dont le principal donateur est également membre du Conseil, financera le premier pôle pour la justice et la sécurité dans son intégralité – celui de Gbarnga. Nous prévoyons que le complexe entier sera prêt et tous ses bâtiments achevés d'ici la fin de l'année, et nous étudions, en collaboration avec des partenaires spécifiques de la communauté internationale, la possibilité de former du personnel technique essentiel capable de fournir un service crédible à l'extérieur du pôle aux populations de Bong, Lofa et Nimba.

La décision sur les quatre autres pôles et leurs sites est en voie d'être arrêtée. Ils seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 2 millions de dollars chacun – environ la moitié de leur coût – et la Commission de consolidation de la paix mobilisera des fonds extérieurs au Fonds pour couvrir le reste. Nous devons trouver cet argent rapidement si nous voulons voir notre action au Libéria couronnée de succès.

Et ce n'est pas tout. Le Programme de consolidation de la paix au Libéria englobe un certain nombre d'autres projets essentiels pour le secteur judiciaire, la police et la réconciliation nationale, lesquels ont été approuvés par tous les partenaires – le Gouvernement libérien, la communauté des donateurs et l'ONU – et, à l'issue d'intenses négociations, il a atteint une valeur de presque 72 millions de dollars. Une fois que le Gouvernement aura fixé définitivement le montant des dépenses dans les secteurs de la sécurité et de la justice, et sachant ce que nous attendons du Fonds pour la consolidation de la paix – une contribution initiale de près de 21 millions de dollars – nous comptons devoir récolter 30 à 50 millions de dollars. Une partie de cette somme pourrait être versée par le biais d'allocations des donateurs déjà accordées à certains des secteurs couverts par le Programme de consolidation de la paix au Libéria.

Les premiers contacts exploratoires que nous avons eus avec certains États Membres ne sont cependant pas prometteurs en ce qui concerne la somme que doit se procurer la Commission de consolidation de la paix. La somme restante qu'il faut allouer aux pôles et au Programme de consolidation de la paix pourrait en effet être difficile à trouver.

Dans le même temps, il a pourtant été dit clairement à tous les membres de la délégation de la Commission de consolidation de la paix qui s'est rendue au Libéria du 12 au 17 juin – et je suis en cela extrêmement reconnaissant envers mes collègues des États-Unis, du Royaume-Uni, du Nigéria et de l'Ukraine de leur engagement – que la Police nationale du Libéria, en dépit de quelques améliorations notables dans les domaines de la formation et des infrastructures, ne sera pas prête dans un avenir proche à faire face à une augmentation potentielle du niveau de la criminalité organisée ni à des flambées subites de violence généralisée à moins de disposer d'un appui solide. D'autre part, nous nous trouvons une fois de plus dans cette situation bizarre qui nous voit disposer de suffisamment d'argent pour rémunérer nos soldats de la paix alors qu'une fois que ceux-ci seront partis, pas même un pourcentage minime des fonds qui leur étaient auparavant versés ne pourra être reversé à la Police nationale alors même qu'elle s'acquittera virtuellement de toutes les tâches de maintien de la sécurité jusque-là confiées à l'ONU.

Pour présenter ce cas de figure de manière plus graphique, le bon sens prend une importance considérable lorsque nous, représentants de la Commission de consolidation de la paix, serpentons au beau milieu du Libéria, d'un poste de police à l'autre, à bord d'un convoi de 13 véhicules de l'ONU transportant notre délégation, les hauts représentants libériens, nos collègues de la MINUL et nos forces de sécurité, pour découvrir dans chaque poste de police que nous

traversons qu'il y a tout juste assez de carburant, et parfois même pas du tout, pour permettre à un seul véhicule de circuler.

Le gouffre qui sépare ce que l'ONU peut accomplir dans les secteurs essentiels, notamment celui des transports, et ce qu'elle espère que la Police nationale du Libéria sera bientôt à même de réaliser dans tous les domaines, y compris non seulement les transports, mais également la lutte contre la montée de la criminalité transnationale organisée, demeure vertigineux. Pour quiconque passe du temps au Libéria, il est donc d'autant plus évident que nous devons investir davantage dans ces domaines, directement et de toute urgence.

Naturellement, tous les besoins à satisfaire dans les trois domaines qui font partie des prérogatives de la Commission de consolidation de la paix – l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale – ne sauraient être satisfaits avec de l'argent. Le pouvoir judiciaire libérien a par exemple besoin que soit établi un système de gestion des tribunaux capable d'assurer un suivi qui favorisera une conduite efficace des procès, et les Libériens déploient des efforts louables pour y parvenir par eux-mêmes. Toutefois, les États Membres peuvent à cet égard leur être d'une grande aide en leur prodiguant de simples conseils.

De même, si les fonds versés par la communauté internationale ont été utilisés ces deux dernières années pour financer des programmes de dialogue, qui entrent dans le cadre général de la réconciliation nationale, à la suite de délibérations organisées en juin avec les hauts dirigeants libériens, y compris S. E. la Présidente – qui ont été alimentées par les observations perspicaces de l'Ambassadrice Marjon Kamara – il a été décidé de mettre un terme à cette pratique, du moins temporairement, jusqu'à ce qu'une stratégie plus claire ait été mise au point.

Toutefois, bien que ces exemples illustrent l'habileté avec laquelle la Commission de consolidation de la paix répond aux besoins du Libéria, un appui financier demeure nécessaire dans d'autres domaines tout aussi importants. Surtout, si nous pouvions investir bien davantage, de manière collective, aussi bien en temps qu'en argent, durant les mois qui suivront les prochaines élections, en particulier en ce qui concerne les pôles et la Police nationale du Libéria, nous – et surtout eux, les Libériens – obtiendrions de bons résultats. Je n'en doute pas un instant.

Si nous ne sommes pas capables de mobiliser les ressources et la détermination nécessaires pour agir de manière résolue, y compris en appelant les autorités libériennes à consacrer plus de ressources aux secteurs de la justice et de la sécurité, le Conseil aura mené, par le biais de la MINUL, une opération de maintien de la paix efficace mais qui se retirerait probablement d'un pays toujours en proie avec de grandes difficultés. La montée possible, peut-être même probable, de la criminalité organisée à grande échelle et les violences qu'elle entraînerait, accableraient rapidement le Libéria. Si cela devait arriver, nous regretterions tous amèrement, mais surtout les Libériens, le départ de la MINUL – une conséquence terrible compte tenu des services extraordinaires rendus par des dizaines de milliers de soldats de la paix qui ont vécu avec les Libériens et travaillé pour eux. J'espère sincèrement que cela ne se produira pas. Cela peut être évité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Toga Gayewea McIntosh, Ministre libérien des affaires étrangères.

M. McIntosh (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que d'être présent ici et de participer à cet examen très important du rapport du Secrétaire général (S/2011/497) sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), y compris le compte-rendu complet présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général, notre sœur, S. E. Mme Ellen Løj. Je dois vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire quelques observations.

Je tiens tout d'abord à saluer les membres du Conseil qui restent saisis, de près et de manière constructive, de la situation au Libéria. Nous sommes reconnaissants et très redevables aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, aux fonctionnaires internationaux, aux autres organismes du système des Nations Unies ainsi qu'aux partenaires internationaux pour leur appui soutenu au Libéria durant ces années difficiles. Nous remercions en particulier la Représentante spéciale et son équipe pour leur solide rôle de direction et leur ferme engagement.

Comme il a été rappelé il y a quelques instants, cela fait huit ans que le Libéria connaît une paix ininterrompue. Le pays est passé progressivement d'une situation autrefois marquée par la violence et le chaos, un lourd endettement et l'absence de tout progrès social à un stade où la croissance et le développement peuvent maintenant être réalisés. Ces progrès démontrent que la

MINUL a apporté des contributions remarquables depuis 2003.

Les activités menées par la MINUL vont du maintien de la paix au renforcement des capacités des institutions publiques. La Mission a joué un rôle essentiel dans la coordination de l'aide internationale et comblé des lacunes critiques sur le plan logistique et des infrastructures. La MINUL a dispensé une formation générale et spécialisée à plus de 4 000 agents de police, dont 700 femmes au moins. Ce ne sont que quelques exemples des avantages importants de la présence de la MINUL.

Il reste très difficile de consolider une paix fragile et de faire en sorte que le Libéria ne retombe pas dans le conflit. Les capacités restent insuffisantes dans de nombreux domaines. Les capacités des institutions nationales chargées de la sécurité doivent encore être renforcées. Le Programme de consolidation de la paix au Libéria, approuvé dans le cadre de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, appuie cet effort essentiel par la mise en place de pôles régionaux pour la justice et la sécurité. Le premier pôle est installé à Gbarnga, une des villes les plus importantes du pays. Quatre autres pôles seront mis sur pied dans les autres provinces.

Je saisis cette occasion pour saluer la ferme détermination du Président de cette formation, le Prince Zeid, à atteindre ce noble objectif. Tout cela appelle une attention immédiate et des mesures concrètes au moment où la MINUL élabore sa stratégie de retrait.

Aujourd'hui, le Libéria se trouve à un tournant. En octobre 2011, dans 28 jours exactement, les Libériens se rendront aux urnes pour élire leur Président et leurs députés. Ces élections mettront également à l'épreuve la volonté des Libériens et leur détermination à adopter un comportement pacifique, à ne recourir à aucune violence durant les élections et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à la paix si durement obtenue. Le processus conduisant à ces élections nationales importantes a jusque-là été paisible.

Nous sommes heureux de signaler que la MINUL est un partenaire important dans le cadre de ce processus. Elle assure la sécurité, dialogue avec les partis politiques et d'autres parties prenantes et aide la Commission électorale nationale à assurer la préparation logistique des élections et à fournir le matériel nécessaire pour le scrutin. Ce partenariat entre la MINUL et le Gouvernement libérien est décisif pour faire en sorte que les élections soient libres, justes, transparentes et crédibles. Le Gouvernement est pleinement déterminé à atteindre cet objectif et invite ici la communauté internationale à participer à ce processus en tant qu'observateur.

Comme l'a souligné à juste titre la Représentante spéciale du Secrétaire général, il demeure extrêmement difficile de préparer les élections et de faire face à la situation le long de nos frontières avec la Côte d'Ivoire. Lors du récent mini-sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tenu il y a quelques jours à Abuja, le rôle joué par les missions des Nations Unies pour stabiliser la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire et au Libéria a été salué. Ils ont appelé l'ONU à intensifier les activités menées conjointement par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la MINUL pour surveiller et contrôler la zone frontalière commune entre les deux pays. Ils ont également appelé à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, libres, justes et crédibles. Nous sommes encouragés par le fait que la Représentante spéciale du Secrétaire général a exprimé les mêmes sentiments.

La mission d'évaluation de la Mission des Nations Unies au Libéria, qui doit être conduite au début de 2012, sera décisive pour le Libéria. Elle déterminera si le Libéria est prêt à faire fond sur les gains acquis au fil des ans en s'appuyant sur ses propres capacités en matière de sécurité et s'il est capable de le faire. Cette mission d'évaluation sera également essentielle pour le Conseil de sécurité puisqu'elle déterminera la nature et l'ampleur de ses activités futures au Libéria.

Nous pensons qu'un calendrier bien organisé et bien rythmé sera bénéfique aussi bien au Conseil qu'au Libéria. C'est pourquoi nous approuvons et appuyons modestement la recommandation faite à cet organe par le Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUL pour une nouvelle période d'un an. Le Gouvernement et le peuple libériens sont reconnaissants de l'appui général de tous les membres du Conseil de sécurité à cette recommandation du Secrétaire général et de leur approbation.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.